

### **FICHE PRODUIT** CAUTIONNEMENT DE FINANCEMENT BANCAIRE



Depuis plus de 50 ans, la Mutualité de Cautionnement (MC) accompagne les entreprises dans la réalisation de leurs projets en se portant garant auprès d'une banque partenaire par l'octroi d'un

#### **CAUTIONNEMENT DE FINANCEMENT BANCAIRE**

Accès facilité au financement, car l'intervention de la MC représente :



- une garantie complémentaire permettant de pallier le manque de sûretés données par l'entreprise
- une alternative aux garanties personnelles à fournir
- ✓ la réduction des risques pris par l'entreprise en faisant appel à un organisme tiers

Intervention à divers stades de la vie de l'entreprise : démarrage d'activité / expansion / reprise



- Cautionnement à hauteur maximale de 50% du montant du financement
- Durée du cautionnement identique à la durée du financement limitée à 10 ans
- Cautionnement plafonné à 500.000€ pour cautionnement > 125.000€ : garantie réelle souhaitée
- Demande évaluée par le comité décisionnel de la MC sur base de l'accord de principe transmis par la banque partenaire (liste disponible sur notre site internet)
- Appel à garantie : payable à 1ère demande en cas de dénonciation du financement par la banque

ЫĽ **COMPOSANTES DU** CONTRAT DE **CAUTIONNEMENT** 

- ✓ Contrat tripartite (banque, entreprise, MC) reprenant les éléments-clé du financement (objet, montant, durée, sûretés) & le montant, la durée et les conditions du cautionnement tel qu'accordés par la MC
- ✓ Commission à payer par l'entreprise sous forme de prime unique tarif varie selon le type de financement (détails ci-dessous)



### **MODALITÉS PRATIQUES**

#### Types de financement & tarif\* Secteurs d'activité éligibles

Crédit d'investissement – 0,75% Commerce Horeca Leasing financier – 0,75%

Prestation de services Garantie bancaire – 1%

Ligne de crédit - 1% Artisanat

Indépendant / Prof. libérale

#### Type d'investissement

Mobiliers (machines, équipements, ...)

Besoin en fonds de roulement, stock & frais de démarrage Véhicules utilitaires

Immobiliers à des fins professionnelles

#### Documents à fournir (en principe par la banque)

- ☑ Accord de principe de la banque
- ☑ Description du projet
- ☑ Données financières (bilan & comptes PP/business plan)
- ☑ Montant du financement, durée, sûretés, fonds propres
- Statut, n° RCS et autorisation d'établissement
- Informations sur structure & associés

\*(réduction de 0.25% pour les entreprises ressortissantes de la Chambre de Commerce)

## EXEMPLE

Entreprise ABC souhaite acquérir une machine industrielle

pour l'expansion de son activité

Montant & durée du crédit d'invest.: 120.000€ sur 5 ans

Montant du cautionnement MC: 60.000€ (50%)

Durée du cautionnement : 5 ans



# COMMISSION (sous forme de prime unique)

A la signature du contrat de cautionnement, l'entreprise s'acquitte de la commission, qui est calculée comme suit :

Prime = (Montant caution. MC x Durée caution. x Tarif) + Part(s) sociale(s) de 25€ par tranche de 25.000€ de caution.

Calcul de la commission selon l'exemple ci-dessus: (60.000€ x 5 x 0,75% = 2.250€) +  $(3 \times 25$ €) = 2.325€ (Réduction accordée pour tout cautionnement > 6 ans)

#### Pour toute question, contactez-nous:

Mutualité de Cautionnement - société coopérative 14, rue Erasme L-1468 Luxembourg-Kirchberg

Numéro de téléphone: (+352) 42 39 39-878

E-mail: cautionnement@houseofentrepreneurship.lu

Web: www.cautionnement.lu

